



Avenant N° 1 à l'Avis de Course Demi National 420 30-31 mars 2019 Club Nautique de Carantec Grade : 4

1. Règles

Suppression du paragraphe 1.6 : Un arbitrage direct ou semi-direct pourra être mis en place

7. Système de pénalité

Suppression des § suivants :

7.2 Les RCV ANNEXE P, « Procédure spéciales pour la règle 42 » s'appliqueront, modifiées comme suit :

- La RCV P2.2 s'appliquera pour chaque pénalité après la première pénalité,
- La RCV P2.3 ne s'appliquera pas.

7.3 La règle 42 des RCV (2017-2020) s'applique telle qu'amendée par la règle de la classe «420» C1.2. 3

Remplacés par :

7. Système de pénalité

Un jugement sur l'eau, dont les modalités seront précisées dans les Instructions de course, pourra être mis en place

Fait à Carantec le 24/03/2019

Le Président du Comité de course

Dominique APPERE